

**Davantage de vélo**  
au quotidien et pour les loisirs



## 5 bonnes raisons de soutenir l'initiative vélo

- 1 **Faire du vélo doit être plus sûr**
- 2 **Faire du vélo est bon pour la santé**
- 3 **Plus de vélo = moins de coûts**
- 4 **Typiquement suisse : cyclisme et randonnée**
- 5 **Les enfants veulent faire du vélo**

- Envoyez-moi \_\_\_\_\_ feuilles de signatures.
- J'aimerais participer à une action de récolte.
- Veuillez m'envoyer les informations sur l'initiative vélo.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Rue/numéro : \_\_\_\_\_

NPA/Localité : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

**Organisations porteuses :** PRO VELO Suisse, ATE Suisse, Mobilité piétonne, Suisse Rando, actif-trafiC, Swiss Cycling, Édition Velojournal, Médecins en faveur de l'environnement, WWF Suisse, Velosuisse, Fondation Suisse de l'énergie (SES), Association Freipass, FAPERT (Fédération des Associations de Parents d'Élèves de la Suisse Romande et du Tessin), Parti socialiste suisse (PS), Parti écologiste suisse (Les Verts), Parti Vert'libéral suisse (Vert'libéraux), Parti Évangélique suisse (PEV), Jeunesse socialiste suisse (JS), Les Jeunes Vert-e-s suisses. [www.initiative-velo.ch](http://www.initiative-velo.ch)

**PRO VELO**  
SUISSE



**B**

Nicht frankieren  
Ne pas affranchir  
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta  
Envoi commercial-réponse



Initiative vélo  
Case postale 4164  
2500 Bienne

Initiative populaire fédérale « **Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres (initiative vélo)** »



Publiée dans la Feuille fédérale le 3 mars 2015. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.) que :

La Constitution fédérale soit modifiée comme suit :

**Art. 88 Chemins et sentiers pédestres et voies cyclables**

- <sup>1</sup> La Confédération fixe les principes applicables aux réseaux de chemins et de sentiers pédestres et aux réseaux de voies cyclables destinées aux déplacements quotidiens et aux déplacements de loisirs.
- <sup>2</sup> Elle encourage et coordonne, dans le respect des compétences des cantons, les mesures prises par les cantons et par les tiers visant à aménager et entretenir des réseaux sûrs et attrayants et à communiquer sur ceux-ci.
- <sup>3</sup> Elle prend ces réseaux en considération dans l'accomplissement de ses tâches. Si elle doit supprimer de ces réseaux des chemins ou sentiers pédestres ou des voies cyclables, elle les remplace.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal. **Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 3 septembre 2016**

Canton :		NPA :			Commune politique :		pas d'info désirée	Contrôle (Laisser en blanc)
PVLA	Nom, prénom (écrire à la main et si possible en majuscules)	Date de naissance Jour mois année			Adresse (Rue et numéro)	Signature (manuscrite)		
1							<input type="checkbox"/>	
2							<input type="checkbox"/>	
3							<input type="checkbox"/>	
4							<input type="checkbox"/>	

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote : **Steier Jean-François**, Av. du Général Guisan 12, 1700 Fribourg; **Allemann Evi**, Schützenweg 39, 3014 Bern; **Cattaneo Rocco**, Nadelli 25, 6804 Bironico; **Chassot Richard**, Champs de la Vigne 3, 1470 Estavayer-le-Lac; **Colombo Nicola**, Piazza Simen 8, 6500 Bellinzona; **Douglas Philip**, Dorfstrasse 58, 8933 Maschwanden; **Dr. Gallati Franz**, Fahrtsplatz 23, 8752 Näfels; **Fassbind Eric**, En Métillon-Dessous, 1096 Villette; **Fischer Roland**, Sonnmatt 15, 6044 Udligenswil; **François Olivier**, Chemin du Grillon 7, 1007 Lausanne; **Gilli Yvonne**, Obere Bahnhofstrasse 38, 9500 Will; **Hardegger Thomas**, Leehaldenweg 22b, 8153 Rümlang; **Humbel Ruth**, Bollstrasse 34, 5413 Birmenstorf; **Landolt Martin**, Sonnenweg 27, 8752 Näfels; **Markwalder Christa**, Erlenweg 3, 3400 Burgdorf; **Metz Dominique**, Fuchsrain 2, 8304 Wallisellen; **Mijnsen Pete**, Bertastrasse 72, 8003 Zürich; **Probst Matthias**, Dialogweg 6, 8050 Zürich; **Romano Marco**, Via C. Pasta 21, 6850 Mendrisio; **Schoch Philipp**, Rosenmattstrasse 9, 4133 Pratteln; **Semadeni Silva**, Bühweg 36, 7000 Chur; **Trede Aline**, Sonneggring 15, 3008 Bern; **Wavre Rolin**, ch. des Cornillons 8, 1292 Prégny-Chambésy; **Wyss Ursula**, Dunantstrasse 24, 3006 Bern; **Zemp Beat**, Erlistrasse 7, 4402 Frenkendorf.

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée le plus vite possible à: Initiative vélo, case postale 4164, 2500 Bienne. D'autres listes peuvent être téléchargées sous [www.initiative-velo.ch](http://www.initiative-velo.ch)

**Le comité d'initiative se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.**

À remplir par l'autorité compétente :

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques. Lieu : _____ Date : _____	Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle) :	Sceau :
---	--	---------